



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 2 janvier 2024

Accompagner la parentalité des professionnels exerçant dans un établissement de santé de Nouvelle-Aquitaine, une priorité pour faciliter leur recrutement et les fidéliser

Les impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur le personnel exerçant dans les établissements de santé a rendu prioritaire la question de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le sujet de la parentalité est devenu une préoccupation majeure des services de ressources humaines, mais également un enjeu fort pour attirer et fidéliser les professionnels de santé.

Des difficultés pour trouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle peuvent émerger. L'accompagnement au retour à l'emploi dans le cadre d'une nouvelle parentalité fait partie intégrante de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

En réponse aux souhaits exprimés par ces professionnels et pour faire évoluer les organisations actuelles, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé, en 2023, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour engager des actions facilitant l'exercice de la parentalité dans les métiers en tension.

| Les objectifs

« Concilier parentalité et carrière »

Accompagner la parentalité au travail permet à la fois de réduire la charge mentale des « professionnels parents » et de renforcer l'attractivité des métiers en santé particulièrement touchés par les difficultés de recrutement et de maintien dans l'emploi.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Maintenir/fidéliser les professionnels dans l'emploi ;
- Faciliter le retour au travail ;
- Favoriser l'égalité professionnelle : égaux face à l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Les actions financées dans le cadre du soutien à la parentalité

Entre le 12 juillet et le 30 septembre 2023, **42 établissements de santé de la région** ont répondu à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). **34 dossiers ont été acceptés** permettant le financement de plusieurs actions à hauteur de **665 364 €.**

Grâce à ce financement, les actions suivantes pourront être mises en place :

- Actions de formation parentalité;
- Aménagement de salles d'allaitement/salles pour tirer son lait au sein de l'établissement;
- Solutions de garde ;
- Facilitation du quotidien (aides aux devoirs).

Cet Appel à Manifestation d'Interet s'inscrit dans la déclinaison de la politique Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) portée et soutenue par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

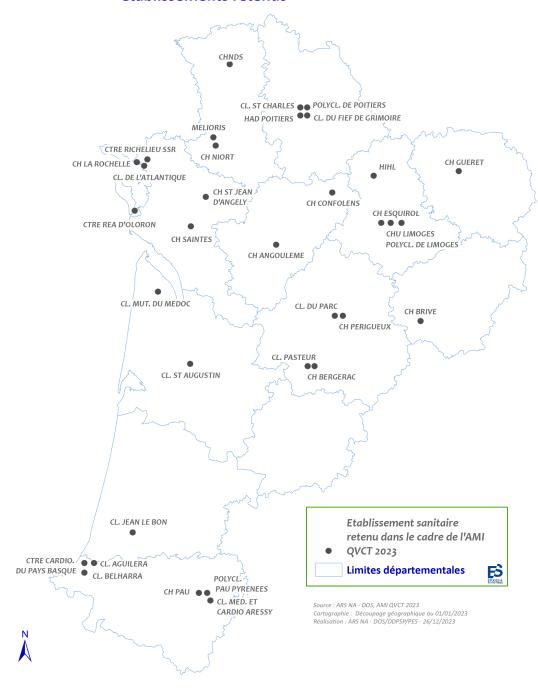
Les établissements retenus en Nouvelle-Aquitaine





AMI QVCT 2023

"Soutien à la parentalité des métiers en tension" : établissements retenus



>En savoir plus sur les actions QVCT soutenues par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=QVCT